

## La lettre du bassin de la Vienne

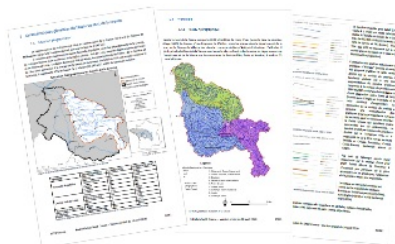


Juin 2020 - N°40

### Organisation de l'élaboration du SAGE Creuse

La période de confinement pour raison sanitaire de ces derniers mois, a conduit le Président de la CLE, Jean-Paul CHANTEGUET, à proposer une adaptation de l'élaboration du SAGE telle que prévue initialement.

La première étape, **l'état initial**, a fait l'objet d'un rapport réalisé en régie par l'EPTB Vienne. Il a été soumis à une consultation dématérialisée au printemps auprès de l'ensemble des acteurs du bassin.



L'état initial consiste à la collecte et l'analyse de données, il constitue un « état zéro » de la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin. Des réponses ont été apportées à chacune des remarques transmises. Elles donneront lieu à une nouvelle version qui sera soumise aux commissions géographiques dès que ces dernières pourront se réunir (période prévisionnelle : septembre / octobre 2020).

Par ailleurs, **la gestion quantitative** constitue une priorité sur le bassin de la Creuse. L'année 2019 a notamment été marquante avec une sécheresse qui a impacté de nombreux cours d'eau du bassin de la Creuse. Il a ainsi été pointé la nécessité d'améliorer la connaissance sur ce sujet pour répondre au mieux à cette problématique. Une analyse sera ainsi effectuée en régie par l'EPTB Vienne sur l'ensemble du bassin de la Creuse. Ce travail sera complété par une étude externalisée sur l'aval du bassin. L'objectif de ces études est de bien comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème, d'identifier les vulnérabilités de la ressource en eau sur le bassin de la Creuse et de proposer des mesures de gestion. Les résultats de l'étude alimenteront également le contenu du SAGE Creuse.

[> En savoir plus sur le SAGE Creuse](#)

### SAGE Vienne Tourangelle : Consultation sur le périmètre

Suite à l'adoption par le comité de l'eau du scénario proposant un SAGE unique couvrant le bassin de la Vienne Tourangelle (bassin de la Vienne situé entre la confluence Vienne/Creuse et Vienne/Loire). Une **consultation sur le périmètre proposé** va être organisée de juillet à octobre 2020, par les préfectures concernées.



Elle vise à recueillir l'avis des collectivités territoriales (Régions, Départements, communes), du Comité de bassin Loire-Bretagne, du Préfet coordonnateur de bassin et de l'EPTB Vienne.

Une fois le périmètre délimité et validé, la dernière étape avant l'entrée dans la phase d'élaboration du SAGE sera la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

[> En savoir plus sur le SAGE Vienne tourangelle](#)

## SAGE Clain : Enquête publique sur les documents constitutifs

La fin de l'enquête publique sur le projet de SAGE Clain, initialement prévue le 20 mars a été suspendue le 17 mars en raison de la crise sanitaire. Elle est reportée en septembre. Toutes les informations concernant les dates et lieux de permanences des commissaires enquêteurs seront disponibles ici : [www.eptb-vienne.fr/Enquete-publique.html](http://www.eptb-vienne.fr/Enquete-publique.html).



[> En savoir plus sur le SAGE Clain](#)

## Evolution du PAPI Vienne aval

Les évolutions règlementaires et organisationnelles récentes telles que la mise en œuvre obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et l'extension du Territoire à Risque Important (TRI) pour les inondations sur l'axe Clain apportent des éléments nouveaux qui incitent à faire évoluer le PAPI d'intention actuel.

En effet, l'extension du TRI validé par arrêté préfectoral fin 2018 conduit à étendre la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI). Or la stratégie du PAPI d'intention Vienne aval est incarnée par la SLGRI. Le PAPI d'intention Vienne aval constituant la déclinaison opérationnelle directe de la SLGRI et dans la mesure où le périmètre de la SLGRI est étendu, il convient d'intégrer cette modification dans le cadre d'un avenant pour préparer la mise en place d'un PAPI complet à l'échelle de la SLGRI Vienne/Clain. Cet avenant intègre donc l'allongement de la durée du PAPI d'intention jusqu'en 2022 et l'augmentation du temps d'animation exercée par l'EPTB Vienne afin d'intégrer ces nouveaux enjeux.

L'avenant est soumis à consultation jusqu'au 3 juillet. Une fois validé par le comité de pilotage, il sera transmis à la préfecture de la Vienne pour engager la phase de labellisation du PAPI.

L'avenant du PAPI prépare ainsi la mise en place d'un PAPI complet à l'échelle de la SLGRI Vienne/Clain (248 communes = 5 400 km<sup>2</sup>).

[> En savoir plus sur le PAPI Vienne aval](#)

## Les dernières parutions de l'EPTB Vienne



### Rapport d'activité 2019

Le Rapport d'activité de l'EPTB Vienne a été publié en avril.



### Lettre du SAGE Vienne Tourangelle

La 2<sup>ème</sup> lettre du SAGE Vienne Tourangelle va paraître prochainement.



### Lettre du SAGE Vienne

La 17<sup>ème</sup> lettre du SAGE Vienne va paraître prochainement.

87068 Limoges Cedex  
contact@eptb-vienne.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.  
Vous avez reçu cet email car vous faites partie de la liste de diffusion de l'EPTB  
Vienne.

[Mettre à jour vos préférences](#) |  
Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information cliquez [ici](#).

Envoyé par

 sendinblue

© 2020 EPTB Vienne